

# SAGE ALLIER AVAL

## REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ALLIER AVAL

28 septembre 2005 – 14h30 – BRGM – AUBIERE

---

### COMPTE RENDU

---

**Contact :**

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval  
*Structure porteuse : Etablissement Public Loire*  
12 avenue des Landais 63 170 AUBIERE  
Tél : 04 73 27 60 45  
Fax : 04 73 15 23 10  
e-mail : [helene.etienne@eptb-loire.fr](mailto:helene.etienne@eptb-loire.fr)

**Réunion du bureau de la CLE – le 28 septembre 2005**  
**BRGM - Aubière**

---

**Etaient présents :**

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- Mme Anne Marie DEFAY, Vice-présidente du Conseil Général de l'Allier en charge de l'agriculture et de l'environnement, Vice-présidente de la CLE du SAGE Allier aval
- M. Bernard SAUVADE, Conseiller Général du Puy de Dôme, Maire de Sauxillanges, Président de la CLE du SAGE Allier aval
- M. René VINZIO, représentant de Clermont Communauté, Maire de Pont du Château

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jean-Daniel GANNE, fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Puy de Dôme
- M. Yves GEAY, Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
- M. Jean-Louis LAURENT, Président de la chambre d'agriculture de l'Allier
- Mme Gaëlle OUTTIER, chambre d'industrie et de commerce de Clermont –Ferrand Issoire

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Jean-Louis AMAT, Sous-préfet d'Issoire
- Mme Bérengère CALENTIER, DIREN Auvergne – SEMA
- M. Arnaud CARRE, MISE du Puy de Dôme
- M. Gilbert NATURALE, Délégué régional Allier Loire Amont de l'Agence de l'eau
- M. Paul PICQ, DIREN Auvergne – SEMA

Autres participants à la réunion

- M. Julien MARTENS, chambre d'agriculture de l'Allier
- Mlle Hélène ETIENNE, EP Loire - chargée de mission du SAGE Allier aval

**Etaient excusés :**

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Daniel BARBIER, Vice-président du Conseil Général de la Nièvre
- M. Paul BERNARD, Conseiller Général du Cher
- M. Jean Jacques FAUCHER, Maire de Brioude
- M. Jean-Claude MAIRAL, Conseiller Régional d'Auvergne
- M. Christian SOTEAU, Président du SIVOM Rive Gauche Allier

## **Ordre du jour de la réunion**

1. Rappel des étapes d'élaboration du SAGE
2. Présentation du budget et du plan de financement du SAGE
3. Présentation du cahier des charges de l'étude « état des lieux et diagnostic de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages du bassin versant de l'Allier aval » - discussion, validation
4. Présentation de l'étude de définition de la nappe d'accompagnement de l'Allier (DIREN Auvergne)
5. Porté à connaissance de l'Etat
6. Point d'information sur le projet de « resort environnemental » sur la commune de Gimouille
7. Point d'information sur l'état d'avancement des travaux du barrage de Naussac
8. Questions diverses

## **Préambule**

M. Bernard SAUVADE, Président de la CLE du SAGE Allier aval, accueille les membres du bureau pour cette première réunion qui fait suite à la réunion d'installation de la CLE du 10 juin dernier.

M. Bernard SAUVADE rappelle que cette réunion de la CLE a été l'occasion d'élire le Président de cette instance, la Vice-présidente, Mme DEFAY, mais aussi d'adopter le règlement intérieur de la CLE et de constituer son bureau.

Le bureau doit être un lieu d'information permettant d'approfondir certaines thématiques, de suivre les différents travaux réalisés dans le cadre du SAGE et notamment les études, de synthétiser les travaux des groupes de travail et enfin de préparer les dossiers et séances de la Commission Locale de l'Eau.

Avant de présenter l'ordre du jour de la réunion, M. Bernard SAUVADE rappelle le principal objectif de celle-ci qui est la validation du cahier des charges de l'étude d'état des lieux et diagnostic de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages du bassin de l'Allier aval.

## **1. Rappel des étapes d'élaboration du SAGE**

---

Mlle ETIENNE rappelle le calendrier prévisionnel et les grandes étapes d'élaboration du SAGE.

Les différentes étapes ont été regroupées en 4 phases :

- une 1<sup>ère</sup> phase « Etat des lieux – Diagnostic » (2006 – 2007)
- une 2<sup>nde</sup> phase « Tendances et scenarii – Choix de la stratégie » (2007 – 2008)
- une 3<sup>ème</sup> phase « Préconisations - Rédaction du SAGE » (2008 – 2009)
- une 4<sup>ème</sup> phase de « Validation du SAGE » (2009)

Compte tenu des retours d'expérience d'autres SAGE élaborés, il est précisé que les délais d'élaboration d'un SAGE peuvent varier de 4 à 10 ans.

Chaque étape d'élaboration du SAGE (état des lieux, diagnostic, tendances...) sera validée par la CLE. Les études nécessaires à l'élaboration du SAGE seront réalisées par des prestataires extérieurs et suivies par le bureau de la CLE.

Tout au long de la procédure seront mis en place des groupes de travail permettant d'associer les acteurs du territoire. Il appartient en effet à ces derniers d'élaborer un projet commun de gestion de l'eau sur leur territoire, les bureaux d'étude et la structure

porteuse ayant principalement un rôle d'accompagnement technique, de médiation et de coordination dans cette démarche.

Les différentes étapes de l'élaboration du SAGE sont ensuite détaillées (voir le résumé en annexe).

### **Remarques**

- Mme CALENTIER (DIREN Auvergne) précise que les actions définies dans le SAGE seront spatialisées : toutes les mesures définies ne s'appliqueront pas sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'établir une planification spatiale des actions.
- M. PICQ (DIREN Auvergne) rappelle que l'élaboration du SAGE est menée en parallèle de la révision du SDAGE Loire Bretagne, ces deux démarches ayant un calendrier concordant. Il précise qu'il est important de veiller à la cohérence de ces procédures et qu'il existe actuellement des liens assurant cette cohérence.
- Par ailleurs, M. PICQ fait le constat d'une évolution rapide de la réglementation relative à l'eau ces dernières années ; il propose donc qu'à l'avenir les membres du bureau soient informés régulièrement de ces évolutions.
- M. NATURALE (Agence de l'eau Loire Bretagne) met l'accent sur la non opérationnalité de certains SAGE d'ores et déjà approuvés : ces derniers proposent principalement des orientations de gestion de l'eau et non des programmes d'actions.

Le SAGE doit être opérationnel d'autant plus que le SDAGE révisé proposera un programme de mesures plus précis qu'auparavant. Le programme d'actions du SAGE devra être évalué techniquement et économiquement afin de juger de sa faisabilité.

## **2. Présentation du budget et du plan de financement du SAGE**

Mlle ETIENNE présente brièvement le budget prévisionnel d'élaboration du SAGE Allier aval pour la période 2006 à 2009 qui s'élève à 880 000 € environ soit 220 000 € par an.

Le budget se décompose en 3 volets :

- volet « Animation »
- volet « Communication »
- volet « Etudes »

Le budget pour l'année 2006 est également présenté, il s'élève à 315 000 € environ.

Le plan de financement du SAGE envisagé est le suivant :

- Agence de l'eau Loire Bretagne : 50 %
- EP Loire : 50 % à travers les contributions de ces membres.

Il sera proposé aux membres de l'EP Loire un financement du SAGE par l'utilisation de la clef de financement de Naussac.

Le budget et la proposition de plan de financement doivent être validés par les élus de l'EP Loire lors des prochaines réunions de la Commission Aménagement et Environnement (12 octobre) et du Comité syndical (24 novembre).

La présentation du budget et du plan de financement n'appelle pas de remarques particulières car ceux-ci sont du ressort de l'Etablissement.

### **3. Présentation de l'étude « état des lieux/diagnostic »**

Mlle ETIENNE présente le cahier des charges de l'étude « Etat des lieux et diagnostic de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages du bassin versant de l'Allier aval » qui constitue la première étape d'élaboration du SAGE (voir le résumé en annexe).

Cette étude a pour objet de préciser et de mettre à jour le pré-état des lieux réalisé en 2000 dans le cadre de la phase préliminaire de la procédure SAGE.

L'étude se décompose en 3 lots, les lots 2 et 3 constituant les volets « Eaux souterraines » et « dynamique fluviale » de l'état des lieux.

#### **Remarques**

- M. Yves GEAY (CEPA) souhaite savoir pourquoi il a été choisi de découper l'élaboration du SAGE en plusieurs études.

Mlle ETIENNE indique que les différentes possibilités (une seule étude ou plusieurs) présentent des avantages et des inconvénients. Concernant la réalisation d'une seule étude, les avantages majeurs sont d'avoir une meilleure appropriation du territoire et des enjeux par le bureau d'étude et de simplifier les procédures administratives.

Le découpage en plusieurs études permet d'avoir des approches différentes et de se prémunir d'éventuelles difficultés rencontrées avec le prestataire dans la première phase d'élaboration du SAGE.

Mme CALENTIER (DIREN) précise qu'il est difficile à l'heure actuelle, d'élaborer un cahier des charges pour la suite de l'élaboration du SAGE sans connaître les résultats du diagnostic. Dans le cas présent, la demande pourra être adaptée selon les résultats de la première étude.

Par ailleurs, le prestataire ayant réalisé la première étude pourra être candidat pour la suite de l'élaboration du SAGE en ayant l'avantage de cette première intervention.

- Il est souligné par les membres du bureau que la phase d'appropriation de l'état des lieux est importante : la phase de validation de celui-ci constituera également une phase d'information et d'appropriation.

M. PICQ appelle à la vigilance quant aux demandes d'information qui pourront se faire jour au cours de la procédure. En effet, une information insuffisante risquerait d'aboutir à une contestation du diagnostic par les acteurs du territoire après sa validation par la CLE.

M. le Sous-préfet d'Issoire précise que la lettre du SAGE est un bon moyen de communiquer et d'informer les acteurs sur les résultats des études et notamment sur l'état des lieux et le diagnostic.

- M. René VINZIO (Maire de Pont du Château) s'interroge sur la prise en compte des études réalisées dans le cadre de Natura 2000 dans l'état des lieux du SAGE.

Mlle ETIENNE indique que pour les sites où les documents d'objectifs ont été validés, les données seront effectivement prises en compte.

Il est également précisé qu'il ne s'agit pas ici de refaire ce qui a déjà été réalisé par ailleurs mais de capitaliser cette connaissance. Ainsi seront également prises en compte les connaissances acquises dans le cadre de la révision du SDAGE.

▪ M. NATURALE souligne l'importance de l'échelle d'analyse de l'état des lieux : celui-ci doit être assez précis pour permettre des prises de décisions objectives par la suite mais on ne doit pas non plus se perdre dans les multiples informations.

Mme CALENTIER indique que les données récoltées devront être triées et structurées au travers d'un Système d'Information Géographique ; ce dernier pourra par la suite alimenter le tableau de bord du SAGE avec la définition d'indicateurs de suivi.

▪ Concernant le suivi des études, il est proposé d'élargir les réunions du bureau de la CLE aux techniciens des collectivités représentées au sein du bureau.

**✂ le cahier des charges de l'étude est validé par les membres du bureau.**

Il est précisé que le Comité Syndical de l'EP Loire doit délibérer sur le lancement de cette étude lors de sa prochaine réunion prévue le 24 novembre.

#### **4. Présentation de l'étude de définition de la nappe d'accompagnement de l'Allier**

---

Mme CALENTIER présente le cahier des charges de l'étude de définition de la nappe d'accompagnement de l'Allier qui devrait être lancée au début de l'année 2006 sous maîtrise d'ouvrage de la DIREN Auvergne (cf. diaporama en annexe).

Les objectifs de cette étude sont d'aboutir à la délimitation précise de la nappe d'accompagnement de la rivière Allier dans les départements de la Haute-Loire, du Puy de Dôme et de l'Allier et de classer l'ensemble des ouvrages exploités ou non, référencés dans l'étude, en fonction de leur appartenance à la nappe d'accompagnement.

L'étude se décompose en deux phases et se déroulera sur 2 ans :

- la délimitation de la nappe en 2006 (état des lieux des connaissances, réalisation des cartes piézométriques, délimitation),
- le classement des ouvrages de prélèvement en 2007.

L'étude sera suivie par un comité de pilotage restreint et un comité « élargi ».

#### **Remarques**

▪ M. PICQ précise que l'étude n'a pas pour but de définir un mode de gestion optimal de cette ressource souterraine mais bien de délimiter la nappe d'accompagnement de l'Allier. Il appartiendra au SAGE de définir ce mode de gestion.

Cette étude permettra donc d'alimenter le diagnostic du SAGE et servira de base à la définition de mesures de gestion.

▪ Mme CALENTIER indique que la délimitation de la nappe sera faite de manière précise à travers une cartographie SIG.

▪ M. le Sous-préfet d'Issoire propose d'étendre le périmètre de l'étude aux départements du Cher et de la Nièvre afin d'avoir une cohérence du périmètre d'analyse et ce d'autant plus que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne finance à 50 % cette étude. Celle-ci est acceptée.

▪ M. VINZIO signale qu'il existe de nombreux piézomètres sur le bassin et notamment au sein des entreprises.

Mme CALENTIER précise qu'un recensement de ces piézomètres est en cours de réalisation au sein de la DIREN.

## **5. Porté à connaissance de l'Etat**

---

Mme CALENTIER présente le projet de porté à connaissance de l'Etat devant être mis à disposition du bureau d'étude qui sera retenu pour réaliser l'état des lieux / diagnostic du bassin.

« Le porter à connaissance est une étape de la procédure d'élaboration d'un document de planification : il permet à l'Etat dans le cas présent de fournir à la Commission locale de l'Eau l'ensemble des informations juridiques ou techniques nécessaires à l'élaboration du SAGE (orientations de l'Etat, grands projets, programmes d'actions en cours,...) »

Le document se présente sous la forme de fiches thématiques rappelant le cadre réglementaire, les politiques de l'Etat, les données disponibles, les enjeux sur le territoire du SAGE pour chaque thème. Il est précisé que ce document fera l'objet de mises à jour tout au long de la procédure SAGE.

## **6. Point d'information sur le projet de « resort environnemental »**

---

Un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau relatif à un projet de « resort environnemental » (golf notamment) sur la commune de Gimouille dans la Nièvre a été envoyé pour information à la CLE du SAGE Allier aval.

Mlle ETIENNE informe les membres du bureau que ce dossier a été jugé irrecevable par les services instructeurs et par conséquent que le lancement de l'enquête publique n'est pas encore planifié. Des demandes de compléments ont été faites auprès du pétitionnaire.

M. le Sous-préfet d'Issoire s'interroge sur la légitimité de la CLE ou du bureau de la CLE à donner un avis sur ce dossier.

Mlle ETIENNE précise qu'il n'existe aucune obligation dans le cadre d'un SAGE non approuvé de transmettre ces dossiers à la CLE pour avis. Les membres du bureau seront informés de la mise à enquête publique du dossier, il pourra alors être décidé d'émettre ou non un avis sur ce dossier.

## **7. Point d'information sur les travaux du barrage de Naussac**

---

Mlle ETIENNE présente brièvement les travaux en cours ou prévus sur le barrage de Naussac, le déroulement de la vidange du plan d'eau ainsi que les mesures compensatoires mises en place (pêche de sauvegarde, suivi de la qualité des eaux...). La fin des travaux est prévue pour début novembre.

Les membres du bureau s'interrogent sur les modalités de remplissage de la retenue et sur les perspectives de soutien d'étiage de l'Allier en 2006.

Mlle ETIENNE précise les estimations qui ont été réalisées sur ce point :

- en année humide : un volume de 150 millions de m<sup>3</sup> devrait être disponible,
- en année hydrologique moyenne : volume de 100 millions de m<sup>3</sup>,
- en année sèche : volume de 45 millions de m<sup>3</sup>.

Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de prévoir le taux de remplissage de la retenue qui sera fonction de l'hydrologie mais dans le cas d'une année hydrologique sèche, des mesures devront être prises afin de limiter les effets de l'étiage en 2006.

## **8. Questions diverses**

---

Des projets de logos pour le SAGE sont présentés aux membres du bureau. Ces derniers appellent de nombreuses remarques et il est proposé de présenter ces logos (avec des modifications) lors d'une prochaine réunion du bureau.

M. SAUVADE précise que la prochaine réunion du bureau, fixée au 16 novembre, sera plus particulièrement consacrée au volet communication du SAGE (logo, site internet...).

M. NATURALE informe les membres du bureau de l'élection de M. Yves GUEYDON à la présidence de la commission Allier Loire Amont.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. SAUVADE lève la séance à 17h30.**

Le Président de la CLE du SAGE Allier aval,

M. Bernard SAUVADE

## **Annexe : résumé des présentations**

### **Etapas d'élaboration du SAGE**

L'élaboration du SAGE se décompose en 4 grandes étapes :

- Etat des lieux / diagnostic (cf. point suivant)
- Tendances et scénarios – choix de la stratégie

*Cette phase fera l'objet d'une seconde étude devant se dérouler en 2007/2008. Il s'agit ici de définir les tendances d'évolution du milieu et des usages au regard de la réglementation en vigueur et des projets des différents acteurs puis d'établir différents scénarios qui illustreront différents niveaux d'ambition quant à la gestion / protection de la ressource et des milieux et à la satisfaction des usages. Ces scénarios se déclineront en programmes d'actions.*

*Dans la seconde étape « choix de la stratégie, il s'agit de définir des objectifs collectifs concernant les usages et la ressource en eau (exemple : objectifs de qualité des eaux ou de quantité).*

*Chaque scénario définit auparavant sera alors évalué au regard de ces objectifs : il s'agit de savoir pour chaque scénario si les objectifs collectifs seront ou non atteints et à quel prix... En fonction de cette évaluation, la CLE devra alors retenir un scénario collectif.*

- Préconisations / Rédaction du SAGE

*La définition des préconisations visent à définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de gestion de l'eau fixés dans la phase précédente. Les préconisations sont de différents ordres : orientations de gestion, orientations d'aménagement, actions opérationnelles, outils de suivi, outils d'information, amélioration des connaissances...*

*Le document du SAGE doit se composer d'un rapport reprenant les éléments essentiels de l'état des lieux / diagnostic, la stratégie retenue, les préconisations mais aussi la prise en compte du SDAGE et les conséquences du SAGE sur les décisions administratives. Ce rapport s'accompagne de documents graphiques et cartographiques et d'un document de synthèse.*

- Validation du SAGE

*Le projet de SAGE validé par la CLE est ensuite soumis pour avis :*

- *aux collectivités territoriales et chambres consulaires,*
- *à la COMINA (Commission des Milieux Aquatiques du bassin Loire Bretagne) et au comité de bassin qui contrôle la compatibilité du SAGE avec le SDAGE et approuve le document,*
- *au public (simple consultation à l'heure actuelle ; le projet de loi sur l'eau adopté par le sénat le 14 avril 2005 prévoit la mise à enquête publique du projet de SAGE)*

*Le nouveau projet de SAGE prenant en compte les remarques éventuelles est ensuite validé par la CLE avant son approbation finale par arrêté inter-préfectoral.*

**Etude état des lieux / Diagnostic**

Cette première étude d'élaboration du SAGE se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : Etat des lieux / diagnostic

*Dans un premier temps, il s'agit de synthétiser les données existantes relatives aux milieux (qualité et quantité des eaux, zones humides..), aux usages (agriculture, assainissement...), ainsi que les données socio-économiques (acteurs, activités économiques, coûts de la gestion de l'eau...).*

*Dans un second temps, il s'agit d'analyser ces données et de dégager les enjeux spécifiques du territoire. Ainsi le diagnostic doit permettre d'appréhender les interactions usages / ressource, d'identifier les convergences et divergences d'intérêt, les atouts et faiblesses du territoire et enfin d'identifier et hiérarchiser les enjeux.*

*Il est également demandé un appui méthodologique pour le volet « animation et concertation » le but étant de renforcer l'efficacité de la concertation et des débats.*

- Lot 2 : Eaux souterraines

*Ce volet consiste à établir un bilan détaillé des connaissances sur les eaux souterraines du bassin (bilan quantitatif, bilan qualitatif et caractérisation des aquifères). Une estimation des potentialités des aquifères sera faite là où les données disponibles le permettent.*

*Le bureau d'étude devra déterminer de façon précise les connaissances / données manquantes indispensables à la prise de décision par la suite.*

- Lot 3 : Dynamique fluviale de l'Allier

*L'objectif de ce volet « dynamique fluviale » est de mettre à jour et compléter l'étude géomorphologique réalisée en 98 par le cabinet EPTÉAU sous maîtrise d'ouvrage de la DIREN Auvergne.*

*Il s'agit donc de compléter cette analyse sur un secteur non pris en compte à l'époque, le tronçon Villeneuve / Bec d'Allier (analyse géomorphologique, définition d'un espace de liberté...) et de mettre à jour les connaissances sur le reste du linéaire (évolution des phénomènes d'incision et d'érosion latérale, évolution des contraintes anthropiques...).*

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

*Le délai total de l'étude est de 19 mois :*

- état des lieux : 8 mois + 3 mois de validation
- diagnostic : 5 mois + 3 mois de validation

*L'étude sera suivie par le bureau et validée par la CLE. Les acteurs du territoire seront impliqués dans la procédure à travers des rencontres / interviews dans un premier temps (Etat des lieux) puis au travers de groupes de travail géographiques dans la phase de diagnostic.*

*L'étude se composera d'un rapport « Etat des lieux » et d'un rapport « Diagnostic » qui seront accompagnés d'un atlas cartographique. Une base de données structurée sera également réalisée et servira de base à la constitution d'un système d'information géographique.*